

Usumbura, le 16 août 1956

no. 19/03/2644.

M

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison
à KIBUYE, 2 copies d'une ordon-
nance en date du 14 août 1956 accordant
la libération conditionnelle au... détenus:

GAKWAYA

RE 883/Kibuye



Le Chef du Service Provincial
du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME

Conseiller Juridique.

883/Kibuye

R. Ecrou n° 16895

Proposition de Libération conditionnelle.

Identité : GAKWAYA (nom - prénoms)

fils (fille) de Gatashya (ev) et de Nyiraha bimana (+)

Originaire de Rutongo, chefferie Buliza, territoire de Kigali

âgé de

Profession :

Frais: 5 frs.
 D.I.: 500 frs.

Juridiction qui a prononcé la sentence	Tribunal de Résidence du Ruanda
Date du jugement	18 mars 1955
Motif de la condamnation	attentats à la pudeur
Durée de la servitude pénale principale	1 an et 15 mois
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	14 février 1955
Décision de la juridiction d'appel	
Date du jugement d'appel	
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	4 - 8 - 55
Evasions	
Date de libération définitive	9 - 5 - 57

RESERVÉ A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Résumé des circonstances de l'infraction — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

Condamné primaire, adulte valide, célibataire,

inculpé de a) attentat à la pudeur sans violence, ruse ou menace sur la jeune fille impubère **KAMPIIE**. b) attentat à la pudeur sans violence, ruse ou menace sur les jeunes filles indigènes impubères **KAMPIIE ET KAMUNAZI**.

Defendeur
22/8/55

L'officier du Ministère Public.

Defendeur
9/4/56

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

*Défenseur
demande P. P. D.R.
2/4/56*

OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Décision de l'autorité administrative

Dates 195	Santé	Caractère Dispositions morales	Conduite	Signature Gardien de prison	Décision de l'autorité administrative
10. 8. 1955	bonne	bon. - douteux.	bonne	<i>[Signature]</i>	Devrait payer S.I. A libérer représenter dans 8 mois ne pas représenter le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi p. o. -3. D. 155 le Chef du Service du conten- tieux et de la Justice
31. 3. 56	bonne.	calme favorable	très bonne à la fois et ferme.	<i>[Signature]</i>	E. DUCARME <i>[Signature]</i>
20/7/56	bonne	calme favorable	très bonne à la fois et ferme.	Gardien de prison ici Mungu <i>[Signature]</i> D.I.	
					Devrait payer S.I. A représenter dans quatre mois Usimbaro le 16. 10. 19 Le Vice-Gouverneur Général Gouverneur du Ruanda-Urundi Le Chef du Service du contentieux et de la Justice E. DUCARME <i>[Signature]</i>

Renseignements du Gardien de Prison *At Rue*

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc...

Defavorable - 27. 8. 1958 *At Rue*
Favorable 9. 4. 1956 *At Rue*
Id. 6. 8. 1952 *At Rue*

Résidence d.

Ruanda

N°

R.E.

883

16895

Prison de

Ki gah

R. M. P. N°

N°

6399/L

FICHE DU DÉTENU :

GAKWAYA

Originaire de la chefferie

Buliza

Territoire

Ki gah

Résidence ou district

Ruanda

Condamné le

18 mars 1955

par

T.R.R

à

1 an et 15 mois s.p. 750 francs et 5000 f d-1-

du chef de

attendants à la peudeur

Renseignements divers :

(oralité — amendement — situation familiale)

Tournez s'il vous plaît

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine